



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt, le 03 septembre à 20 heures, le Conseil Municipal de la commune dûment convoqué, s'est réuni à la salle polyvalente, en séance publique, sous la présidence de Monsieur François NADAUD, Maire.

Nombre de
conseillers :
En exercice : 15
Présents : 13
Votants : 13

Date de convocation : 25 août 2020

Présents : Mr François NADAUD, Mr Fabrice MAURY, Mme Francine ARPAILLANGE, Mr Guy BOIT, Mme Laurie BENNET, Mme Sandra RIBAUT, Mme Roseline DE NAUW, Mme Franceline HANQUET, Mr Philippe LAHORE, Mr David PAGES, Mr Gérard DUCHESNE, Mr Didier DA SILVA, Mme Maryse WARETTE

Excusés : Mme LEROY Anne-Marie, Mme LANIO Isabelle

Secrétaire de séance : Mme Franceline HANQUET

Délibération n°42/2020 : Désignation Membre Commission Locale d'Evaluation des Charges/ressources Transférées (C.L.E.C.T)

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général des impôts et notamment l'article 1609 nonies C ;

Vu l'arrêté préfectoral n° SPG/2018/16 en date du 27 décembre 2018, portant statuts de la Communauté de communes Causses et Vallée de la Dordogne (CAUVALDOR), conformément à l'article L. 5211-5-1 du code général des collectivités territoriales ;

Vu, la délibération de la Communauté de Communes CAUVALDOR n° 2020_07_27_016, en date du 27 juillet 2020 arrêtant la composition de la commission locale d'évaluation des charges transférées comme suit : un représentant par commune, plus un membre supplémentaire par tranche de 1000 habitants entamée (population DGF) au-delà des premiers 1000,

Considérant qu'au vu de la population DGF 2020 de notre commune qui compte 637 habitants, le conseil municipal doit désigner un membre pour siéger à la C.L.E.C.T. de la Communauté de communes CAUVALDOR,

Vu la candidature de Madame ARPAILLANGE Francine

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents décide :

- de désigner :

- Madame Francine ARPAILLANGE

pour siéger à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées.

- de dire qu'au vu de ces désignations, le Président de la communauté de communes prendra un arrêté fixant la liste des membres de la CLECT,
- de dire que lors de sa première réunion, la commission élira en son sein un Président et un Vice-Président.

Fait et délibéré en mairie les jours, mois et an que dessus et au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :

Le Maire

François NADAUD.



DÉPARTEMENT DU
LOT
Commune de PAYRAC
46350

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt, le 03 septembre à 20 heures, le Conseil Municipal de la commune dument convoqué, s'est réuni à la salle polyvalente, en séance publique, sous la présidence de Monsieur François NADAUD, Maire.

Nombre de
conseillers :
En exercice : 15
Présents : 13
Votants : 13

Date de convocation : 25 août 2020

Présents : Mr François NADAUD, Mr Fabrice MAURY, Mme Francine ARPAILLANGE, Mr Guy BOIT, Mme Laurie BENNET, Mme Sandra RIBAUT, Mme Roseline DE NAUW, Mme Franceline HANQUET, Mr Philippe LAHORE, Mr David PAGES, Mr Gérard DUCHESNE, Mr Didier DA SILVA, Mme Maryse WARETTE

Excusés : Mme LEROY Anne-Marie, Mme LANIO Isabelle

Secrétaire de séance : Mme Franceline HANQUET

Délibération n°43/2020 : Décision modificative budgétaire n°1 budget communal

Section d'investissement

Dépenses	Recettes
Article 15182/040 Autres provisions pour risque : -6500€	
Article 15182/15 : + 6500€	

Décision modificative validée à l'unanimité

Fait et délibéré en mairie les jours, mois et an que dessus et au registre sont les signatures.

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

046-214602153-20200903-432020-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet 04/09/2020

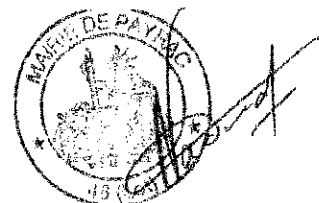
Publication 04/09/2020

Le Maire, François NADAUD

Pour copie conforme :

Le Maire

François NADAUD.



A handwritten signature in black ink, appearing to be 'F. Nadaud', is written over a circular stamp.

DÉPARTEMENT DU
LOT
Commune de PAYRAC
46350

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt, le 03 septembre à 20 heures, le Conseil Municipal de la commune dûment convoqué, s'est réuni à la salle polyvalente, en séance publique, sous la présidence de Monsieur François NADAUD, Maire.

Nombre de
conseillers :
En exercice : 15
Présents : 13
Votants : 13

Date de convocation : 25 août 2020

Présents : Mr François NADAUD, Mr Fabrice MAURY, Mme Francine ARPAILLANGE, Mr Guy BOIT, Mme Laurie BENNET, Mme Sandra RIBAUT, Mme Roseline DE NAUW, Mme Franceline HANQUET, Mr Philippe LAHORE, Mr David PAGES, Mr Gérard DUCHESNE, Mr Didier DA SILVA, Mme Maryse WARETTE

Excusés : Mme LEROY Anne-Marie, Mme LANIO Isabelle

Secrétaire de séance : Mme Franceline HANQUET

Délibération n°44/2020 : Décision modificative budgétaire n°2 budget communal

Section d'investissement

Dépenses	Recettes
Article 2152 : Installation de voirie : + 1800 € Panneau Infocom Inv 540 Op 339 020 Dépenses imprévues : - 1800€	

Décision modificative validée à l'unanimité

Fait et délibéré en mairie les jours, mois et an que dessus et au registre sont les signatures.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

046-214602183-20200903-442020-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/09/2020

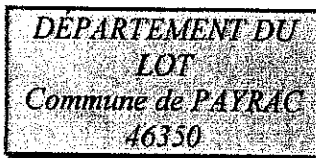
Publication : 04/09/2020

Le Maire, François NADAUD

Pour copie conforme :
Le Maire
François NADAUD.



A handwritten signature in black ink, appearing to be 'François Nadaud', is written over a circular stamp.



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt, le 03 septembre à 20 heures, le Conseil Municipal de la commune dûment convoqué, s'est réuni à la salle polyvalente, en séance publique, sous la présidence de Monsieur François NADAUD, Maire.

Nombre de
conseillers :
En exercice : 15
Présents : 13
Votants : 13

Date de convocation : 25 août 2020

Présents : Mr François NADAUD, Mr Fabrice MAURY, Mme Francine ARPAILLANGE, Mr Guy BOIT, Mme Laurie BENNET, Mme Sandra RIBAUT, Mme Roseline DE NAUW, Mme Franceline HANQUET, Mr Philippe LAHORE, Mr David PAGES, Mr Gérard DUCHESNE, Mr Didier DA SILVA, Mme Maryse WARETTE

Excusés : Mme LEROY Anne-Marie, Mme LANIO Isabelle

Secrétaire de séance : Mme Franceline HANQUET

Délibération n°45/2020 : Décision modificative budgétaire n°1 budget assainissement

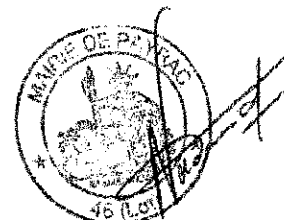
Section d'investissement

Dépenses	Recettes
Article 1068/040 Autres réserves : - 21290.70€	
Article 1391/040 Subventions d'équipement : +21290.70€	

Décision modificative validée à l'unanimité

Fait et délibéré en mairie les jours, mois et an que dessus et au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
Le Maire
François NADAUD.





EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt, le 03 septembre à 20 heures, le Conseil Municipal de la commune dûment convoqué, s'est réuni à la salle polyvalente, en séance publique, sous la présidence de Monsieur François NADAUD, Maire.

Nombre de
conseillers :
En exercice : 15
Présents : 13
Votants : 13

Date de convocation : 25 août 2020

Présents : Mr François NADAUD, Mr Fabrice MAURY, Mme Francine ARPAILLANGE, Mr Guy BOIT, Mme Laurie BENNET, Mme Sandra RIBAUT, Mme Roseline DE NAUW, Mme Franceline HANQUET, Mr Philippe LAHORE, Mr David PAGES, Mr Gérard DUCHESNE, Mr Didier DA SILVA, Mme Maryse WARETTE

Excusés : Mme LEROY Anne-Marie, Mme LANIO Isabelle

Secrétaire de séance : Mme Franceline HANQUET

Délibération n°46/2020 : Désignation délégué CNAS

Monsieur le Maire le Maire rappelle à l'Assemblée que la commune de Payrac adhère depuis 2014 au Comité National d'Action sociale.

Le CNAS est un organisme de portée nationale qui a pour objet l'amélioration des conditions de vie des personnels de la fonction publique territoriale et de leurs familles.

A cet effet, il propose à ses bénéficiaires un très large éventail de prestations (aides, secours, prêts sociaux, vacances, loisirs, culture, chèques-réduction... etc...) qu'il fait évoluer chaque année afin de répondre à leurs besoins et à leurs attentes.

L'assemblée délibérante ayant été renouvelée au mois de mai 2020, il convient à ce jour de désigner deux délégués : un élu qui siégera à l'Assemblée départementale du CNAS et un délégué agent.

Monsieur le Maire propose de reconduire Mme GRIFFOUL Claire, Secrétaire de Mairie, comme délégué agent et demande à l'assemblée si quelqu'un est candidat au poste de délégué élu.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité décide :

- 1) De désigner Mme DE NAUW Roseline membre de l'organe délibérant, en qualité de délégué élu notamment pour participer à l'assemblée départementale du CNAS

2) De désigner Mme Claire GRIFFOUL membre du personnel en qualité de délégué agent.

Fait et délibéré en mairie les jours, mois et an que dessus et au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
Le Maire
François NADAUD.



Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

046-214602153-20200903-462020-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/09/2020

Publication : 04/09/2020

Le Maire, François NADAUD





EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt, le 03 septembre à 20 heures, le Conseil Municipal de la commune dûment convoqué, s'est réuni à la salle polyvalente, en séance publique, sous la présidence de Monsieur François NADAUD, Maire.

Nombre de
conseillers :
En exercice : 15
Présents : 13
Votants : 13

Date de convocation : 25 août 2020

Présents : Mr François NADAUD, Mr Fabrice MAURY, Mme Francine ARPAILLANGE, Mr Guy BOIT, Mme Laurie BENNET, Mme Sandra RIBAUT, Mme Roseline DE NAUW, Mme Franceline HANQUET, Mr Philippe LAHORE, Mr David PAGES, Mr Gérard DUCHESNE, Mr Didier DA SILVA, Mme Maryse WARETTE

Excusés : Mme LEROY Anne-Marie, Mme LANIO Isabelle

Secrétaire de séance : Mme Franceline HANQUET

Délibération n°47/2020 : Avancement grade personnel communal

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'afin de permettre l'avancement au grade d'adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe d'un agent, il convient de délibérer pour créer l'emploi correspondant à ce grade.

Le Conseil Municipal délibère et décide à l'unanimité de créer un poste d'adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe à temps non complet, à raison de 24H10 par semaine, à compter du 01 octobre 2020, étant précisé qu'il conviendra de supprimer, après avis du Comité Technique Paritaire, le poste d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe occupé par cet agent

Fait et délibéré en mairie les jours, mois et an que dessus et au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
Le Maire
François NADAUD.

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

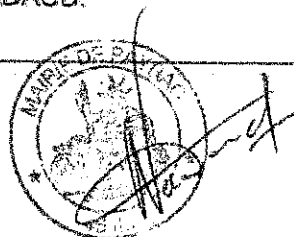
046-214602153-20200903-472020-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/09/2020

Publication : 04/09/2020

Le Maire, François NADAUD



DÉPARTEMENT DU
LOT
Commune de PAYRAC
46350

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt, le 03 septembre à 20 heures, le Conseil Municipal de la commune dûment convoqué, s'est réuni à la salle polyvalente, en séance publique, sous la présidence de Monsieur François NADAUD, Maire.

Nombre de
conseillers :
En exercice : 15
Présents : 13
Votants : 13

Date de convocation : 25 août 2020

Présents : Mr François NADAUD, Mr Fabrice MAURY, Mme Francine ARPAILLANGE, Mr Guy BOIT, Mme Laurie BENNET, Mme Sandra RIBAUT, Mme Roseline DE NAUW, Mme Franceline HANQUET, Mr Philippe LAHORE, Mr David PAGES, Mr Gérard DUCHESNE, Mr Didier DA SILVA, Mme Maryse WARETTE

Excusés : Mme LEROY Anne-Marie, Mme LANIO Isabelle

Secrétaire de séance : Mme Franceline HANQUET

Délibération n°48/2020 : Admission en non-valeur de créances irrécouvrables

Monsieur le Maire informe l'Assemblée délibérante que, Madame la Trésorière Principale de Souillac a transmis un état de produits communaux à présenter au Conseil Municipal, pour décision d'admission en non-valeur, dans le Budget de la Commune.

Il rappelle qu'en vertu des dispositions législatives qui organisent la séparation des ordonnateurs et des comptables, il appartient au Trésorier, et à lui seul, de procéder, sous le contrôle de l'Etat, aux diligences nécessaires pour le recouvrement des créances.

Monsieur le Maire explique qu'il s'agit de créances communales pour lesquelles la trésorière n'a pu aboutir dans les procédures de recouvrement qui s'offraient à lui.

Le montant total des titres à admettre en non-valeur s'élève à la somme de 1107.40 €.

Il précise que ces titres concernant des tickets de restauration scolaire et des taxes diverses.

De plus Monsieur le Maire informe l'assemblée du fait que les titres 27/2016, 49/2016, 109/2016, sont dus par une administrée résidant encore sur la commune. Après l'en avoir informé il souhaiterait que celle-ci s'acquitte de ces sommes de restauration scolaire par souci d'équité envers les autres parents. Il propose donc l'admission en non-valeur de la somme de 691.30 € correspondant aux titres suivants :

- 49/2015
- 81/2015
- 47/2015

- 7265214/2013
- 726589/2013
- 726580/2013.

Les titres 27/2016, 49/2016, 109/2016 ne seront quant à eux pas admis en non-valeur.

Cette proposition est validée à l'unanimité par le Conseil municipal.

Fait et délibéré en mairie les jours, mois et an que dessus et au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
Le Maire
François NADAUD.



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

046-214602153-20200903-482020-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/09/2020

Publication : 04/09/2020

Le Maire, François NADAUD





EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt, le 03 septembre à 20 heures, le Conseil Municipal de la commune dûment convoqué, s'est réuni à la salle polyvalente, en séance publique, sous la présidence de Monsieur François NADAUD, Maire.

Nombre de
conseillers :
En exercice : 15
Présents : 13
Votants : 13

Date de convocation : 25 août 2020

Présents : Mr François NADAUD, Mr Fabrice MAURY, Mme Francine ARPAILLANGE, Mr Guy BOIT, Mme Laurie BENNET, Mme Sandra RIBAUT, Mme Roseline DE NAUW, Mme Franceline HANQUET, Mr Philippe LAHORE, Mr David PAGES, Mr Gérard DUCHESNE, Mr Didier DA SILVA, Mme Maryse WARETTE

Excusés : Mme LEROY Anne-Marie, Mme LANIO Isabelle

Secrétaire de séance : Mme Franceline HANQUET

Délibération n°49/2020 : Désignation des délégués au Syndicat mixte de la Dordogne Moyenne et de la Cère aval (SMDMCA)

Le Maire rappelle que le Syndicat Mixte de la Dordogne Moyenne et de la Cère Aval a été créé le 1^{er} janvier 2020. Il est en charge de la mise en œuvre de la compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI), compétence obligatoire transférée par la Communauté de communes CAUVALDOR.

Ce Syndicat s'appuie, en dehors des instances classiques (bureau et comité syndical) sur des commissions de bassins-versants composées de conseillers municipaux. Elles permettent de maintenir un lien direct avec les acteurs locaux sur les enjeux liés à la GEMAPI.

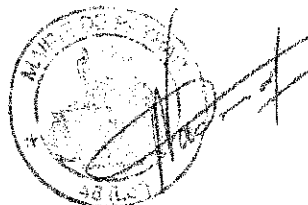
Compte-tenu de la création récente du Syndicat et du renouvellement des conseils municipaux, il y a lieu de désigner au sein du conseil municipal 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant qui siègeront à ces commissions.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents de désigner les délégués suivants selon les commissions de bassin-versant :

DORDOGNE MARONNE PETITS AFFLUENTS	moyenne aval	TOURNEFEUILLE
1 titulaire : Philippe LAHORE		1 titulaire : David PAGES
1 suppléant : Guy BOIT		1 suppléant : Fabrice MAURY

Fait et délibéré en mairie les jours, mois et an que dessus et au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
Le Maire
François NADAUD.



Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

046-214602153-20200903-492020-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/09/2020

Publication : 04/09/2020

Le Maire, François NADAUD

